

PROTOCOLE SANITAIRE

Commission Sportive Nationale

Guide de reprise des compétitions gérées par la CSN
Préconisations aux Ligues et Comités

Edition du 4 septembre 2020

SOMMAIRE

Préambule	3
Publics concernés	4
Protocole général	4
Protocoles spécifiques	4
Un cas de COVID-19 dans mon équipe	4
Au sein des clubs	5
Protocole de match	5
Avant le match.....	5
Pendant le match.....	6
A la mi-temps.....	6
Après le match.....	6
Recommandations transports	7
Protocole médical.....	8

PRÉAMBULE

Dans le cadre de la stratégie de déconfinement progressif et après avis du Haut Conseil de la santé publique, le gouvernement a identifié une nouvelle étape dans l'encadrement réglementaire de la pratique sportive à compter du 11 juillet dernier (phase 4 du déconfinement). Avec la fin de l'état d'urgence sanitaire, cette nouvelle étape a été encadrée réglementairement par le décret n° 2020-860 du 10 juillet 2020, consolidée le 14 août dernier.

Ces différentes étapes sont maintenant complétées par le guide de rentrée sportive, rédigé par le Ministère des Sports, en date du 2 septembre 2020 :

<http://sports.gouv.fr/IMG/pdf/guiderentreesportive.pdf>

C'est sur cette base que la FF de Hockey publie ce protocole sanitaire qui a pour objet de fixer les règles et recommandations applicables à la reprise des championnats organisés par la Commission Sportive Nationale.

Malgré l'annonce gouvernementale, la pratique des sports collectifs reste sous contrôle. En effet, un certain nombre de contraintes et de mesures demeurent. Afin que les activités des clubs se déroulent dans des conditions "sécurisées" vis-à-vis de la situation sanitaire actuelle, il convient de lire attentivement les éléments de cette note et de les respecter scrupuleusement.

Les éléments ci-dessous sont cependant sous-tendus aux éventuelles évolutions réglementaires qui seraient prises par les autorités en fonction du contexte sanitaire général lié à la pandémie du Covid-19. Ces évolutions seront bien évidemment communiquées sur le site fédéral que nous vous invitons à consulter régulièrement.

Les éléments détaillés dans le protocole ci-dessous sont applicables aux championnats gérés par la Commission Sportive Nationale (CSN).

Néanmoins, ce document peut servir de base et de préconisations aux Comités Départementaux et aux Ligues Régionales pour l'organisation de leurs compétitions.

PUBLICS CONCERNES

Ce protocole sanitaire s'adresse à l'ensemble des parties prenantes des clubs disputant les championnats organisés par la CSN, c'est-à-dire aussi bien les joueurs et joueuses, les arbitres et les officiels, que l'encadrement sportif et médical.

Les sportifs de haut niveau et professionnels doivent se référer aux protocoles sanitaires de reprise conçus par la fédération délégataire et la ligue professionnelle de leur discipline, qui ont été validés par les autorités compétentes gouvernementales.

PROTOCOLE GENERAL :

Le virus continue de circuler en France, en Europe et dans le monde entier. Ceci nécessite le maintien voire le renforcement de certaines mesures :



Se laver régulièrement les mains ou utiliser une solution hydro-alcoolique



Tousser ou éternuer dans son coude ou dans son mouchoir



Se moucher dans un mouchoir à usage unique puis le jeter



Éviter de se toucher le visage



Respecter une distance d'au moins un mètre avec les autres



Saluer sans serrer la main et arrêter les embrassades

Une bonne distanciation, c'est une crosse tendue !

PROTOCOLES SPECIFIQUES :

Les règles, si elles sont plus restrictives, imposées par les autorités locales (propriétaires d'infrastructures, préfecture) et les responsables d'établissements d'accueil (CREPS, hôtel, restaurants) prédominent sur l'ensemble des obligations et recommandations fédérales.

❖ Un cas de COVID-19 dans mon équipe

Il est recommandé au club de dissocier et cloisonner les groupes en fonction de leur niveau de compétition.

Définition « équipe » : Groupe d'entraînement incluant les joueurs et le staff.

- ➔ 1 personne symptomatique : pas d'entraînement pour toute l'équipe en attendant les résultats des tests
- ➔ 1 cas confirmé de COVID-19 : **en attente de la note du Ministère des Sports**
- ➔ Les cas contacts probables (personnes étant dans les mêmes espaces que le cas confirmé et ayant eu des contacts hors masques et sans distance physique prescrite) : **en attente de la note du Ministère des Sports**

Remise possible des matchs

en attente de la note du Ministère des Sports

❖ Au sein des clubs:

- Port du masque obligatoire (sauf pour les enfants de moins de 11 ans) dans l'enceinte du club excepté sur le terrain lors des moments de pratique.
- Obligation de désigner un "responsable-COVID" dans le club qui reçoit pour gérer notamment les flux et les distanciations, les jours de matchs. Il sera le référent du club concernant la mise à disposition du matériel sanitaire et l'implantation stratégique du gel hydroalcoolique.
- Organiser un flux d'entrée et de sortie différent et dans les endroits exigus au sein des infrastructures.
- Les vestiaires collectifs sont à nouveau accessibles, sous réserve de l'autorisation locale, dans le strict respect des protocoles sanitaires.
- La distanciation physique d'au moins 1 mètre entre les personnes et le port du masque y sont systématiquement respectés.
- L'accès aux douches est autorisé, sous réserve de l'autorisation locale, si la distanciation physique y est respectée (pas de port du masque obligatoire) et si un nettoyage régulier quotidien est effectué.
- Le public accueilli porte un masque et doit avoir une place assise, mais le respect d'une distanciation physique d'un siège d'écart est supprimé. Toutes les autres mesures barrières restent préconisées.
- Dans son avis du 03 août 2020, le Haut Conseil de la Santé Publique a recommandé que l'accueil du public debout dans les établissements sportifs recevant du public ne disposant pas de tribune ou seulement de petite capacité, lors d'une manifestation sportive, soit autorisé dans le respect de certaines conditions : port du masque et distanciation physique de 1 mètre, gestion du flux de personnes, respect des gestes barrières, information et communication auprès du public des mesures préventives.

PROTOCOLES DE MATCH :

Les obligations et recommandations de la note de rentrée des clubs (phase 4) sont également applicables, sauf contre-indication ci-dessous.

Le protocole du match a pour but premier d'éviter la propagation du virus lors des matchs de hockey et ainsi permettre le bon déroulement de notre championnat.

Les contacts à haut risque sont principalement observés lors des briefings et débriefings (avant le match, mi-temps et après le match), lors d'utilisation de matériel tels que les masques de PC ou encore lors de l'après-match.

❖ Avant le match

- S'assurer de l'information des équipes sur les mesures sanitaires en vigueur.
- S'assurer de la dotation et du déploiement des moyens nécessaires à l'application des mesures sanitaires en vigueur.

- Assurer le pilotage opérationnel de la rencontre au plan sanitaire, en lien avec le «*responsable-COVID*».
- Lors de l'échauffement, les 2 équipes occupent chacune une moitié de terrain. En cas de perte de balle dans la moitié de terrain adverse, il suffira de la réclamer à l'équipe qui la retournera au moyen de la crosse.

❖ Pendant le match

- Suppression du line-up.
- Eviter les contacts en dehors des phases de jeu et lors des temps morts.
- Le toss s'effectue avec les deux arbitres et les deux capitaines dans le respect des distanciations sanitaires.
- Suppression des ramasseurs de balles en Elite et Nationale 1 Hommes et Dames. Des balles peuvent être placées derrière la ligne à différents endroits sur le terrain par le club recevant.
- Maintien de la table technique avec 2 personnes masquées maximum, la table technique est également chargée de vérifier le port du masque pour l'ensemble du banc (joueurs et staff).
- Port du masque obligatoire pour le public ainsi que toutes les personnes non joueurs ou joueuses. Les arbitres, joueurs et joueuses en sont dispensés pendant le match.
- Aucun prêt de matériel ne sera toléré. Chaque joueur joue avec son propre équipement. Aucun échange de gourdes n'est possible.
- Les masques de PC doivent être numérotés et désinfectés à chaque changement d'utilisateur, par le chef d'équipe.
- Le chef d'équipe sera chargé de la désinfection et, dès lors, se placer au coin de corner à l'extérieur du terrain.
- Les équipes seront responsables de la désinfection de leurs matériels et devront être en possession de désinfectant.
- Respecter les distanciations sociales avec le corps arbitral.
- Respecter les distanciations sociales lors de la célébration des buts.

❖ A la mi-temps

- Respecter les gestes barrières pendant la mi-temps.
- Dans le 1^{er} temps s'hydrater avec sa propre gourde et s'alimenter en respectant la distanciation.
- Seuls les membres du staff masqués peuvent s'approcher des joueurs.
- Il est recommandé d'effectuer le briefing sur sa moitié de terrain, hors des buts et des bancs de touche. En cette phase joueurs et staff doivent porter le masque.
- Il est interdit de s'approcher des arbitres durant la mi-temps.
- Après s'être hydratés, les arbitres devront porter le masque.

❖ Après le match

- L'ensemble du matériel informatique (ordinateur, etc) est désinfecté avant et après les rencontres.
- Supprimer le serrage de mains avec l'adversaire. Un « check » avec la crosse est privilégié.
- Lors de la récupération, les joueurs ne seront pas autorisés à s'approcher du public.

- Obligation de porter le masque dès que l'on sort du terrain.
- La sortie se fera groupée, l'équipe visiteuse en premier en respectant les gestes barrières.
- Nous recommandons de ne pas prolonger sa présence au club après le match.

Recommandations de transports :

Compte tenu des nombreuses incertitudes concernant le bon déroulement du calendrier jusqu'à son terme, avec des fortes probabilités de report d'un certain nombre de rencontres, la Fédération Française de Hockey recommande aux Clubs de privilégier l'organisation des déplacements en véhicules (autocar/minibus/voitures particulières) ou avec la SNCF qui offrent plus de souplesse en cas d'annulations/reports.

En cas de co-voiturage, merci de respecter le port de masque, d'utiliser le gel hydro alcoolique à l'entrée et à la sortie du véhicule et de désinfecter régulièrement celui-ci.

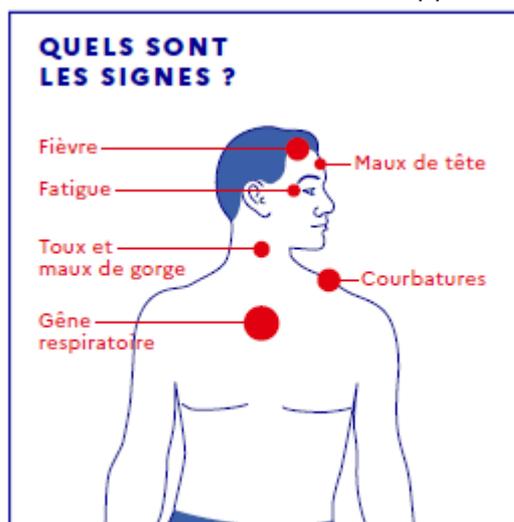
Compte tenu des distances et lorsqu'une réservation aérienne s'impose, il est fortement recommandé d'éviter d'effectuer des réservations avec des billets « non modifiables, non remboursables », et de vérifier les conditions d'annulation imposées par la compagnie aérienne préalablement à la réservation.

Dans le cas de réservations sur des compagnies lowcost il convient de vérifier la possibilité de souscrire une assurance annulation, avant de procéder à la réservation.

Le cas échéant et compte des conditions drastiques imposées par ces compagnies la FFH ne pourra pas prendre en compte les frais d'annulation suite à un report/annulation de match.

Protocole médical :

- Respecter le Guide de recommandations sanitaires à la reprise sportive édité par le Ministère des Sports et mis à jour régulièrement suite aux nouvelles directives gouvernementales.
- Une consultation médicale s'impose pour toute personne ayant contracté le Covid-19 ou ayant eu une activité modérée durant la période de confinement.
- S'hydrater très régulièrement avec sa propre bouteille ou gourde.
- Arrêter toute activité en cas d'apparition des signes d'alerte :



- Ne pas pratiquer l'automédication.
- Surveiller régulièrement sa température à distance d'un exercice.

Contact :

Bastien CAUDERLIER

bastien.cauderlier@ffhockey.org

01 44 69 33 64